



Championnat Ligue Sud Windfoil 2024 - 2025

Yachting Club de la Pointe Rouge

29 & 30 mars 2025

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'une planche ne peut pas réclamer contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

28 mars 2025, avenant #1 à l'avis de course : changements sont écrits en rouges et police gras dans le document

Instructions modifiées par l'avenant #1 :

- 6. Programme

1 RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par
- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
 - les règlements fédéraux,
- 1.2
- le règlement sportif de la Ligue SUD

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après en ligne sur le site du Club et Whatsapp
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <http://www.ycpr.net>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <http://www.ycpr.net>
Le tableau officiel d'information du site est situé sur le grillage à côté de la salle Organisation.
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les coureurs licenciés.
L'épreuve est ouverte à tous les Windfoils

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a) Pour chaque coureur en possession d'une **Licence Club FFVoile** :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

4.2.1 b) Pour chaque coureur n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) **une autorisation parentale** pour tout coureur mineur

4.2.2 Pour la planche :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire avec les documents en ligne sur le site <http://www.ycpr.net> jusqu'au **29 mars 11h30**.

4.4 Les bateaux doivent s'acquitter des droits d'inscription par espèce ou chèque en envoyant à YCPR Port de la Pointe Rouge CS40038 13295 Marseille CEDEX 08 ou sur place le jour de la confirmation des inscriptions.

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

5.1

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 29 mars
Planche à voile à foil	30€

5.2 PUBLICITE

[DP] [NP] Les planches [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6 PROGRAMME

6.1

Date	De	À
Samedi 29 mars	17h	18h00
Dimanche 30 mars	8h	9h30

Confirmation d'inscription : sur place par les entraîneurs.

Jours de course :

6.2

Dimanche 30 mars	1 ^{er} signal d'avertissement	10h30
------------------	--	-------

6.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

7 LIEU

7.1 Les Windfoils seront sur la Base du Yachting Club de la Pointe Rouge

8 LES PARCOURS

8.1 Upwind/Downwind – Slalom - Marathon

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

9.1 Pour la classe *Windsurf*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 CLASSEMENT

10.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

Courses retirées :

a) Quand **3 courses** ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses.

10.2 b) Quand **4 courses à 6 courses** ont été validées le score d'une planche sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant **son plus mauvais score**,

c) Quand de **7 à 10 courses** ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de **ses deux plus mauvais scores**.

d) Quand **11 courses** ou plus ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de **ses trois plus mauvais scores**

11 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence :

11.1 En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants

11.2 En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

13 **PRIX**

13.1 Les prix seront distribués comme suit : 3 premiers de chaque série :
U13G/U13F/U15G/U15F/U17G/U17F/U19G/U19F/Open

14 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter

Pour toute question relative à l'inscription : <http://www.ycpr.net>

Questions relatives à l'accueil des coureurs : clara@ycpr.net